



**RÈGLEMENTS DU
TOURNOI
INTERNATIONAL
DE JEUNES**

03 – 04 JUIN 2017



ENTENTE PESSAC BASKET CLUB

RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL DE JEUNES

U9 FÉMININES – U9 MASCULINS – U11 FÉMININES – U11 MASCULINS

Article 1 :

L'Entente Pessac basket Club organise le samedi 03 juin 2017 un TOURNOI dans les catégories suivantes :

- U9 Féminines
- U9 Masculins
- U11 Féminines
- U11 Masculins

Le tournoi est ouvert uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité Organisateur.

Article 2 :

Des coupes seront mises en jeu. Elles seront définitivement acquises.

Article 3 :

Les règlements sont ceux de la FFBB dont les licences seront réclamées.

Chaque association peut présenter plus de dix joueurs sur l'ensemble du tournoi mais seulement dix pourront être inscrits sur la feuille de marque et participer à une rencontre. Ils devront être licenciés sur la feuille de contrôle et devront être licenciés dans la catégorie d'âge correspondante.

Les joueurs devront être obligatoirement licenciés dans l'association engagée pour ce tournoi et dans la catégorie d'âge correspondante. Dans le cas d'un joueur non licencié dans l'association engagée, celle-ci devra fournir une autorisation du groupement sportif du licencié permettant au joueur de participer au tournoi.

Les rencontres se déroulent à 5 contre 5 en U11 et 4 contre 4 en U9. Les rencontres se déroulent sur des grands terrains.

Article 4 : Horaires

Les rencontres se dérouleront à partir de **9h30** sur les aires de sport et dans la salle François Mitterrand, de SAIGE du lycée Pape Clément, du collège Gérard Philipe et du collège de l'Alouette ou. (En cas de pluie le tournoi se déroulera en salle).

Les équipes participantes au tournoi devront être présentes sur le site de FRANÇOIS MITTERRAND à 8H45 afin de leur donner l'implantation de la première phase du tournoi.

Article 5 : Phase de qualification

Les rencontres se déroulent en **2 périodes de 8 minutes** (sauf les finales : voir article 6) sans arrêt du chrono avec un intervalle d'une (1) minute entre les deux (2) périodes. Chaque équipe pourra demander un temps mort **d'une (1) minute par période**. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés (sauf lors des lancers francs). La période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

La 4^{ème} faute personnelle est éliminatoire. Pas de lancer franc après la 4^{ème} faute d'équipe. Les remplacements se font à la volée.

Il n'y aura pas de rencontre nulle. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de **2 minutes**. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et le premier point marqué désignera le vainqueur. **Cette prolongation débutera par un entre deux dans le cercle central.**

Les rencontres se disputent avec un ballon taille 5.

Toutes les rencontres faisant intervenir un classement rapportent :

- 2 points pour une victoire
- 1 point pour une défaite

Dans le cas d'égalité de points au classement entre plus de deux équipes dans une même poule, le goal-average particulier entre ses équipes sera pris en compte. Sauf si une des équipes présente un arbitre ayant officié auquel cas cette équipe bénéficiera d'un meilleur classement.

Dans le cas de classement avec le meilleur du classement (2^{ème}, 3^{ème} voir 4^{ème}) pour compléter les phases finales c'est le nombre de points marqué divisés par le nombre de points encaissés qui déterminera le quotient et la place de l'équipe dans les phases finales. Sauf si une des équipes présente un arbitre ayant officié auquel cas cette équipe bénéficiera d'un meilleur classement. En cas de nouvelle égalité l'équipe dont un joueur ou l'entraîneur serait sanctionnée d'une faute technique sera classée en dernier.

Article 6 : Phases finales

Les phases finales à l'exception de celle pour la 1^{ère} place se déroulent en 2 périodes de 10 minutes sans arrêt chronomètre avec un intervalle d'une (1) minute entre les 2 périodes. Chaque équipe bénéficie d'un (1) temps mort par période. **Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc.** La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire. Deux lancers francs après la 5^{ème} **faute d'équipe**. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de **2 minutes**. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

La finale ou les rencontres en poule pour la 1^{ère} place se déroulent en 2 périodes de 10 minutes avec arrêt du chrono dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période. Chaque équipe bénéficie d'un (1) temps mort par période. **Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc. La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire.** Deux lancers francs après la 4^{ème} **faute d'équipe**. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de **2 minutes**. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

Pour toutes les phases finales la période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation

Article 7 :

Dans le cas de la défection d'une ou plusieurs équipes, l'organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi et sont seuls habilités à la faire

Article 8 :

Chaque équipe devra se présenter avec deux jeux de maillots de couleurs différentes ainsi qu'avec ses ballons.

Article 9 :

Les dirigeants des équipes sont responsables de leurs joueurs tant sur le terrain que sur les sites où se déroulent le tournoi.

Chaque association participante est tenue d'assurer ses joueurs et ses dirigeants selon les conditions réglementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toutes natures, pouvant survenir sur le tournoi.

Article 10 :

Chaque équipe engagée dans le tournoi devra présenter un arbitre n'ayant pas d'autre fonction au sein de cette équipe.

Article 11 :

Les réclamations éventuelles seront reçues et examinées par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

Article 12 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir au cours du tournoi.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter avant le début des rencontres toutes modifications au présent règlement.

Article 14 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuit au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 15 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, les règles de la F.F.B.B. seront appliquées.

Article 16 :

Pour des raisons de sécurité **les smashes sont formellement interdits**. Toute équipe ou accompagnateur responsable de bris de matériel de cette façon sera **immédiatement exclue du tournoi** et les frais de réparations seront à sa charge.

Article 17 :

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout au long de ce Règlement, toute référence au joueur, ou au dirigeant ou à l'arbitre est exprimée au genre masculin doit, évidemment être entendue au genre féminin. Il a été choisi cette formulation dans un souci pratique.



ENTENTE PESSAC BASKET CLUB
RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL DE JEUNES
U13 FÉMININES – U13 MASCULINS – U15 FÉMININES – U15 MASCULINS

Article 1 :

L'Entente Pessac basket Club organise le dimanche 04 juin 2017 un TOURNOI dans les catégories suivantes :

- U13 Féminines
- U13 Masculins
- U15 Féminines
- U15 Masculins

Le tournoi est ouvert uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité Organisateur.

Article 2 :

Des coupes seront mises en jeu. Elles seront définitivement acquises.

Article 3 :

Les règlements sont ceux de la FFBB dont les licences seront réclamées.

Chaque association peut présenter plus de dix joueurs sur l'ensemble du tournoi mais seulement dix pourront être inscrits sur la feuille de marque et participer à une rencontre. Ils devront être licenciés sur la feuille de contrôle et devront être licenciés dans la catégorie d'âge correspondante.

Les joueurs devront être obligatoirement licenciés dans l'association engagée pour ce tournoi et dans la catégorie d'âge correspondante. Dans le cas d'un joueur non licencié dans l'association engagée, celle-ci devra fournir une autorisation du groupement sportif du groupement sportif du licencié permettant au joueur de participer au tournoi.

Les rencontres se déroulent à cinq (5) contre cinq (5).

Article 4 :

Les rencontres se dérouleront à partir de **9h30** sur les aires de sport et dans la salle François Mitterrand, de SAIGE du lycée Pape Clément, du collège Gérard Philipe et du collège de l'Alouette ou. (En cas de pluie le tournoi se déroulera en salle).

Les équipes participantes au tournoi devront être présentes sur le site de FRANÇOIS MITTERRAND à 8H15 afin de leur donner l'implantation de la première phase du tournoi.

Article 5 :

Les rencontres se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** (sauf les finales : voir article 6) sans arrêt du chronomètre avec un intervalle d'une (1) minute entre les deux (2) périodes. Chaque équipe pourra demander un temps mort d'une **(1) minute par période**. Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés (sauf lors des lancers francs). La période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

La **4^{ème} faute** personnelle est **éliminatoire**.

Pas de lancer franc après la 4^{ème} faute d'équipe. Les remplacements se font à la volée.

Il n'y aura pas de rencontre nulle. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de **2 minutes**. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et le premier point marqué désignera le vainqueur. Cette prolongation débutera par un entre deux dans le cercle central.

Les rencontres se disputent avec un ballon **taille 6** pour les U13 masculins, les U13 féminines et les U15 féminines et de **taille 7** pour les U15 masculins.

Toutes les rencontres faisant intervenir un classement rapportent :

- 2 points pour une victoire
- 1 point pour une défaite

Dans le cas d'égalité de points au classement entre plus de deux équipes dans une même poule, le goal-average particulier entre ses équipes sera pris en compte. Sauf si une des équipes présente un arbitre ayant officié auquel cas cette équipe bénéficiera d'un meilleur classement.

Dans le cas de classement avec le meilleur du classement (2^{ème}, 3^{ème} voir 4^{ème}) pour compléter les phases finales c'est le nombre de points marqué divisés par le nombre de points encaissés qui déterminera le quotient et la place de l'équipe dans les phases finales. Sauf si une des équipes présente un arbitre ayant officié auquel cas cette équipe bénéficiera d'un meilleur classement. En cas de nouvelle égalité l'équipe dont un joueur ou l'entraîneur serait sanctionnée d'une faute technique sera classée en dernier.

Article 6 :

Les phases finales à l'exception de celle pour la 1^{ère} place se déroulent en 2 périodes de 10 minutes sans arrêt chrono avec un intervalle d'une (1) minute entre les 2 périodes. Chaque équipe bénéficie d'un (1) temps mort par période. **Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc.** La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire. Deux lancers francs après la 5^{ème} faute d'équipe. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de **2 minutes**. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

La finale ou les rencontres en poule pour la 1^{ère} place se déroulent en 2 périodes de 10 minutes avec arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période. Chaque équipe bénéficie d'un (1) temps mort par période. **Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés sauf sur lancer franc. La 4^{ème} faute de joueur est éliminatoire.** Deux lancers francs après la 4^{ème} faute d'équipe. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera disputé une prolongation de **2 minutes**. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite, jusqu'à ce que les équipes se départagent.

Pour toutes les phases finales la période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation

Article 7 :

Dans le cas de la défection d'une ou plusieurs équipes, l'organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi et il est le seul habilité à le faire

Article 8 :

Chaque équipe devra se présenter avec deux jeux de maillots de couleurs différentes ainsi qu'avec ses ballons.

Article 9 :

Les dirigeants des équipes sont responsables de leurs joueurs tant sur le terrain que sur les sites où se déroulent le tournoi.

Chaque association participante est tenue d'assurer ses joueurs et ses dirigeants selon les conditions réglementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toutes natures, pouvant survenir sur le tournoi.

Article 10 :

Chaque équipe engagée dans le tournoi devra présenter un arbitre n'ayant pas d'autre fonction au sein de cette équipe.

Article 11 :

Les réclamations éventuelles seront reçues et examinées par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

Article 12 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir au cours du tournoi.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter avant le début des rencontres toutes modifications au présent règlement.

Article 14 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuit au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 15 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, les règles de la F.F.B.B. seront appliquées.

Article 16 :

Pour des raisons de sécurité les smashes sont formellement interdits. Toute équipe responsable de bris de matériel sera immédiatement exclue du tournoi et les frais de réparations seront à sa charge.

Article 17 :

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout au long de ce Règlement, toute référence au joueur, ou au dirigeant ou à l'arbitre est exprimée au genre masculin doit, évidemment être entendue au genre féminin. Il a été choisi cette formulation dans un souci pratique.